

2 avril 2020 – April 2nd, 2020

Bulletin # 16 – 2020 : Message de l'AQTr
Suspension de la réception et du traitement des copies
d'attestations (copie du délégataire)

Ce bulletin vise à informer les écoles de conduite que, compte tenu du contexte de crise actuelle et de la fermeture temporaire de ses bureaux, **l'AQTr se voit contrainte à suspendre, pour une durée indéterminée, la réception et le traitement des copies d'attestations (copie du délégataire)**, lesquelles doivent normalement lui être expédiées trimestriellement par courrier postal.

Ce faisant, l'AQTr sollicite jusqu'à nouvel ordre la collaboration des écoles de conduite afin de cesser de lui faire parvenir ces copies d'attestations. Par ailleurs, si vous avez déjà envoyé des copies d'attestations à l'AQTr, soyez assurés que celles-ci ont bien été réceptionnées.

L'AQTr tiendra les écoles de conduite informées de toute nouvelle directive à cet égard.

News Bulletin # 16 - 2020: Message from the AQTr
Suspension of receipt and processing of course attestations'
copies (delegate's copy)

This news bulletin is to inform driving schools that, in light of the current crisis context and the temporary closure of its offices, **the AQTr is forced to suspend, for an indefinite period, the receipt and processing of course attestations' copies (delegate's copy)**, which must normally be sent quarterly to the AQTr by regular mail.

Until further notice, the AQTr is therefore asking for the cooperation of all driving schools to stop sending these course attestations' copies. Should you have already sent course attestations' copies to the AQTr, please rest assured that they have been received.

The AQTr will keep driving schools informed of any new guidelines in this regard.